Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260127-26_01_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : Patrick BOULAIS, Christèle BRIERE, Marie CHOTARD, Géraldine DENIS, Alain DUCLOYER, Elisabeth FLEHO, Émile JAN, Catherine KRYSTKIEWIZ, Tifenn LE GUYADER, Fabien LEROUX, Jean-Luc LÉVESQUE, Jean-Claude LUBERT, Brigitte MELLERIN, Franck PICHOT, Danielle SENNINGER.

Ont donné procuration :
Adélaïde COTTAIS donne pouvoir à Émile JAN
Jean-Pierre FRANGEUL donne pouvoir à Tifenn LE GUYADER
Jean-Yves GLEMAU donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE
Jean-Charles LE QUELLEC donne pouvoir à Fabien LEROUX
Céline MOTEL-DAVID donne pouvoir à Jean-Claude LUBERT
Grégory PACAUD donne pouvoir à Patrick BOULAIS
Lucie PERRINEL donne pouvoir à Franck PICHOT
Isabelle RACAPE donne pouvoir à Elisabeth FLEHO

Étaient absents : Morgane CHAPDELAINE, Jord LEVESQUE, Mathieu PAUMIER, Jérôme PEIGNÉ

Secrétaire de séance : Patrick BOULAIS

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 15
Procurations	: 8
Votants	: 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21/01/2026
Date d'affichage : 21/01/2026

DELIBERATION 2026 – 01 – 09
ITINERAIRES CYCLABLES PIPRIAC/COURBOUTON ET PIPRIAC/ST GANTON ET SECURISATION DE LA RUE DE LA LIBERATION : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Rapport de Franck Pichot, Maire,

Le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, en date du 1er décembre 2025, sollicite les Maires des communes éligibles pour transmettre des dossiers relatifs à la circulation routière susceptibles de bénéficier d'un financement au titre de la répartition (en 2026) du produit des amendes de police 2025.
Il est proposé de déposer deux dossiers, considérant que ces projets visent à améliorer la qualité de vie, pour la circulation des piétons et des cyclistes ainsi que pour la réduction du risque d'accident lié à une vitesse motorisée excessive.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260127-26_01_09-DE

Projet 1 - Réalisation de deux itinéraires cyclables depuis Pipriac vers Courbouton et vers Saint-Ganton – dans le cadre du schéma vélo intercommunal. La maîtrise d'ouvrage serait assurée par la commune de Pipriac pour le compte des communes voisines, avec un reversement du reste à charge déduction faite des subventions.

Le plan de financement est le suivant :

Projet 1 - Réalisation de 2 itinéraires cyclables
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DÉPENSES

Objet	Montant HT
Itinéraire Pipriac-Courbouton (hors acquisition de foncier)	61 318,78 €
Itinéraire Pipriac-St Ganton	22 477,70 €
Aléas travaux (10%)	8 379,65 €
TOTAL	**92 176,13 €**

RECETTES

Objet	Montant	Commentaire
Département 35 - Pacte Local des Mobilités	30 659,39 €	50% de financement sur l'itinéraire Courbouton uniquement
DETR 2026	27 652,84 €	Taux plafond de 30%
Amendes de police 2026	10 000,00 €	
Autofinancement	23 863,90 €	26%
TOTAL	**92 176,13 €**	

Projet 2 - Sécurisation de la rue de la Libération : dans une première tranche, il s'agit de réaliser des écluses pour casser la vitesse motorisée et de créer un aménagement piétonnier et cycliste, côté Ouest, entre la rue du Square et la rue Victor Hugo.

Le plan de financement est le suivant :

Projet 2 - Sécurisation de la rue de la Libération
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DÉPENSES

Objet	Montant HT
Travaux de voirie (première estimation AVP)	118 800,00 €
TOTAL	**118 800,00 €**

RECETTES

Objet	Montant	Commentaire
DETR 2026	35 640,00 €	Taux plafond de 30%
Amendes de police 2026	20 000,00 €	
Autofinancement	63 160,00 €	53%
TOTAL	**118 800,00 €**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE ces deux opérations de sécurisation des circulations douces,
ARRETE les modalités de financement telles que présentées ci-dessus,
SOLLICITE un financement au titre des amendes de police,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Patrick BOULAIS

MAIRIE DE PIPRIAC (Ille-et-Vilaine)